



Pêches et Océans
Canada

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Demande de soumissions n° : FP802-180100

Date de clôture : mardi 21 août 2018

Heure de clôture : 14 h, heure avancée de l'Atlantique

Cet appel d'offres est pour Pêches et Océans Canada.

Titre : Réparation du quai

Lieu des travaux : Port au Choix, Terre-Neuve-et-Labrador

La présente trousse d'appel d'offres comprend ce qui suit :

1. Avis d'appel d'offres
2. Spécifications
3. Plans
4. Formulaire de soumission (**Obligatoire – à remplir par le soumissionnaire**)

LIEU(X) DE CLÔTURE :

Lieu n° 1 – Pour les soumissions électroniques UNIQUEMENT

Veuillez faire parvenir votre proposition électronique à l'adresse suivante :

DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à **10 Mo**. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel ou de transmettre plusieurs courriels pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans la demande de proposition (DP).

Pour les soumissions transmises par courriel, le MPO ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à la transmission ou à la réception. Le MPO transmettra un courriel de confirmation aux soumissionnaires une fois la soumission reçue.

Lieu n° 2 – Pour les soumissions papier

Pêches et Océans Canada,
À l'attention de : Vicki McEwan
Réf. : FP802-180100

Centre d'approvisionnement – Bureau de Fredericton,
301, rue Bishop, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

Veuillez prendre note de ce qui suit :

Tous les cautionnements de soumissions doivent être envoyés en format papier au plus tard à la date et à l'heure de clôture à l'adresse postale indiquée ci-dessus, peu importe si la soumission est envoyée au lieu n° 1 ou n° 2.

PRODUITS LIVRABLES ET PORTÉE DES TRAVAUX

La portée des travaux comprend la fourniture des installations de chantier, de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement requis pour la réparation du quai à Port au Choix (T.-N.-L.). Les travaux seront exécutés en stricte conformité avec le devis et les dessins à l'appui, et ils seront assujettis aux modalités du contrat.



Les travaux à effectuer comprennent les tâches suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- Démolition, retrait et élimination des échelles, des garde-roues, des butées de garde-roues, des poutres, des supports et des défenses, dans la zone indiquée sur les dessins.
- Retirer, entreposer et réinstaller les défenses à pneus existantes aux mêmes endroits (le nombre exact à être confirmé sur les lieux).
- Fourniture et installation du bois de charpente pour les nouvelles échelles, des garde-roues, des butées de garde-roues, des supports et des défenses, dans la zone indiquée sur les dessins.

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

Avant de soumissionner, les entrepreneurs doivent visiter le site et les alentours à leurs propres frais, afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux nécessaires à leur exécution et d'examiner les moyens d'accès au site, la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et tout l'hébergement qui leur sera nécessaire. Ils doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements nécessaires concernant les risques, les éventualités et les autres circonstances qui peuvent influencer leur soumission. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou d'une négligence d'observer ou de déterminer correctement les conditions qui s'appliquent.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires et leurs invités doivent examiner l'article 01 35 28 du devis – Exigences en matière de santé et sécurité. Toutes les mesures de sécurité pertinentes doivent être prises pour toutes les visites du site, que ce soit avant ou après l'acceptation de la soumission.

DATES DE DÉBUT ET DE FIN PRÉVUES

Les services de l'entrepreneur débuteront dès l'attribution du contrat. Ce projet devrait se terminer **8 semaines après la date d'attribution du contrat.**

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

- Le montant minimum acceptable de l'assurance responsabilité civile et de protection contre les dommages matériels est de **2 000 000 \$** par occurrence. Toutes les soumissions **doivent** présenter une confirmation de la compagnie d'assurance du soumissionnaire que l'assurance nécessaire sera disponible au moment de l'attribution du contrat.

Période de questions et réponses : le MPO accepte les questions des soumissionnaires **jusqu'au jeudi 16 août 2018 à 14 h** (heure avancée de l'Atlantique). Celles-ci doivent être transmises **directement et seulement** à l'agente de négociation des marchés dont le nom figure ci-dessous.

Les demandes de renseignements concernant le présent appel d'offres doivent être transmises **SEULEMENT** par écrit, en faisant parvenir un courriel à la personne qui suit :

Vicki McEwan
Chef d'équipe/Int. - Services aux contrats
Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca